



HAL
open science

Introduction

Zakaria Rhani, Jean-Noël Ferrié, Assia Boutaleb, Baudouin Dupret

► **To cite this version:**

Zakaria Rhani, Jean-Noël Ferrié, Assia Boutaleb, Baudouin Dupret. Introduction. Baudouin Dupret; Zakaria Rhani; Assia Boutaleb; Jean-Noël Ferrié. Le Maroc au présent. D'une époque à l'autre, une société en mutation, Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales; Fondation du Roi Abdul-Aziz, <https://books.openedition.org/cjb/990?lang=fr>, 2016, 978-9954-0-3620-4. 10.4000/books.cjb.995 . halshs-02158829

HAL Id: halshs-02158829

<https://shs.hal.science/halshs-02158829>

Submitted on 20 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE MAROC AU PRESENT

D'une époque à l'autre, une société en mutation

Sous la direction de Baudouin Dupret, Zakaria Rhani, Assia Boutaleb et Jean-Noël Ferrié

Introduction : Le Maroc au présent

Z. Rhani, J.N. Ferrié, A. Boutaleb, B. Dupret

Le Maroc est probablement l'un des pays les plus étudiés de la région par les sciences sociales et humaines. Cette faveur ambiguë tient probablement aussi bien à sa diversité objective qu'à la possibilité de le considérer tant du point de vue de la continuité de la « tradition » que de celui de la « modernité ». De fait, une partie des élites du pays semble revendiquer l'une et l'autre caractéristique. Selon l'historiographie officielle, le Maroc aurait poursuivi son cheminement vers la modernité sans avoir à renoncer à ce qu'il était. Cette manière de penser par dichotomie ne constitue sans doute pas une description tout à fait juste de ce qui s'est réellement passé, mais elle nourrit la manière dont on pense le Maroc, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de sorte que cela fait indéniablement partie de son identité. L'existence d'une monarchie pluriséculaire se rattachant au prophète Mohammed tout en se présentant comme modernisatrice renforce cette perception.

Il en découle paradoxalement une image plus troublée que contrastée, le Maroc pouvant être décrit comme un pays ne parvenant pas à faire le choix entre l'une ou l'autre position, ne pouvant entrer dans la « modernité » tout en n'étant déjà plus dans la « tradition ». Ce serait, en somme, un pays où tout se mêlerait, de sorte qu'il serait à la fois mouvant et immobile, tirés dans un sens et dans un autre, dynamique et retenu. La formule du grand sociologue marocain, Paul Pascon, selon laquelle le Maroc serait une société composite apparaît ainsi justifiée par l'empilement des passés dont il ne parviendrait pas à se défaire et par la succession des modernités qu'il ne parviendrait pas davantage à assumer, faute d'avoir su renoncer à cet empilement passé. Ainsi, lors de l'indépendance, le Maroc aurait accepté la modernité étatique en mettant en place un système constitutionnel techniquement représentatif, tout en préservant, voire en accroissant, le leadership de la monarchie. Mohammed V aurait promu une conception progressiste de la place de la femme en dévoilant ses filles, mais en dissimulant son épouse, ainsi que le remarquait, non sans ironie, l'anthropologue américain Clifford Geertz. En protégeant les Marocains juifs lors de la Seconde guerre mondiale, le Maroc se serait présenté comme défenseur de la liberté de culte et promoteur d'un islam tolérant, tout en condamnant, en 1962, des Bahá'ies à mort (ils n'ont toutefois pas été exécutés) et en ne reconnaissant toujours pas le droit des Marocains musulmans à changer de religion ou à ne pas respecter publiquement les prescriptions de l'islam, notamment le jeûne du mois de Ramadan. La liberté effective de la vie privée serait incontestable, et bien que les relations sexuelles en dehors du mariage demeurent interdites par le code pénal, et qu'en 2013, des adolescents ont été arrêtés parce qu'une photo, sur Facebook, les représentait en train de s'embrasser. On pourrait multiplier la liste de ces discordances qui font accroire à la vigueur de la tradition. Pourtant, elles ne nous paraissent si remarquables et si choquantes – notamment s'agissant des mœurs et la liberté de la vie privée – que parce qu'elles viennent contredire une indéniable dynamique d'ouverture. Ces discordances pèsent toutefois d'un poids fort dans l'idée que l'on se fait du Maroc et réalimentent sans cesse, dès lors qu'elles se produisent, le débat sur la nature de cette société. Avec l'image forte d'un pays épargné par les crises majeures, le Maroc apparaît ainsi toujours insaisissable.

Politiquement, ce caractère insaisissable est manifesté par le terme « Makhzen », un concept valise partagé par les acteurs, les commentateurs et les analystes, référant souvent à une impénétrable transcendance politique organisée autour de la monarchie. Il est donné comme un système holiste déterminant le déploiement des formes de vie, de sorte que les acteurs politiques, économiques, juridiques et sociaux s'apparenteraient à des figurants dans une mise en scène dont l'éternel

« Makhzen » serait le directeur invisible. Rien n'y échappe : mêmes les actions apparemment contraires aux intérêts de la monarchie sont attribuées à ses manigances. On assiste là à une surdétermination du social par le politique, qui en exclu les aspects véritablement créatifs et subversifs et néglige l'impact décisif des pratiques sociopolitiques ordinaires sur le changement social et les processus décisionnels. Contre cette idée paresseuse et stérile qui veut voir dans le Makhzen et ses prolongements sociaux une structure qui explique tout, notre objectif est de dépolitiser cette vision du Maroc, donnant au politique sa juste place parmi les autres champs de l'interaction humaine, et en ne le réduisant pas à l'exercice du pouvoir.

De même, au lieu d'imaginer un Maroc séquestré dans l'antinomie tradition/modernité qui le condamnerait à la schizophrénie, *Le Maroc au présent* expose plusieurs facettes de cette tension en montrant qu'elle n'est pas déterminée à l'avance ni subie par les gens. Elle est plutôt une articulation syncrétique et expérimentale de parcours sociologiques et d'histoires personnelles multiples. Une articulation qui dépend essentiellement des contextes sociaux et observable, non seulement au niveau des dispositifs institutionnels, politiques, religieux, territoriaux ou juridiques, mais aussi au niveau des pratiques quotidiennes de tout un chacun : le rapport à la langue, à la culture, à la norme, à l'altérité.

En multipliant les approches en sciences humaines et sociales, cet ouvrage examine, notamment à partir d'observations de terrain, les transformations qui se sont produites ces dernières décennies à tous les niveaux. Dans cette introduction, nous ne souhaitons pas – et nous ne le pourrions guère – dresser un tableau exhaustif de ces changements ni non plus présenter l'impressionnante diversité et la richesse des contributions, mais bien plutôt indiquer certaines phases ou certaine conjonctures importantes dans l'histoire contemporaine du royaume. L'accent sera surtout mis sur des moments de *transition* qui constituent, de notre point de vue, des matrices de temporalité où s'élaborent de nouvelles formes de vie, de nouvelles perspectives politiques et de nouvelles sociabilités.

La *transition* entre les deux règnes, de d'Hassan II et de Mohammed VI, marque, en effet, un changement important dans l'histoire du pays, à tous les niveaux. D'un point de vue politico-juridique, le début des années 1990 constitue un tournant, surtout après la médiatisation, à un moment où s'amorcent des transitions démocratiques en Amérique Latine et en Europe de l'Est, de certaines violations graves des droits de l'homme : torture, détention arbitraire et disparition forcée. Pour la première fois, le régime se trouve, pour ainsi dire, obligé d'abandonner un système d'exception qui s'était rigidifié tout au long des conflits violents qui ont ponctué la vie politique après l'Indépendance (notamment les événements du Rif en 1958/59, les putschs échoués de 1971 et 1972, mais aussi les émeutes de 1965, 1981, 1990). De plus, il ne correspondait plus en rien à la situation politique : le leadership de la monarchie n'était plus sérieusement mis en cause et une large part de l'opposition de gauche attendait de participer au pouvoir. Il s'agissait de prendre acte de cette modification et, partant, de part et d'autre, de manière consensuelle, de tourner la page. Ainsi, en 1990, un Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) est créé. En 1993, la mention de ces droits est introduite dans la Constitution de même qu'un nouveau ministère des Droits de l'homme voit le jour. Le 21 juin de la même année, le Maroc ratifie la Convention des Nations Unies contre la torture. De nombreux détenus politiques sont libérés, la majorité des exilés sont admis à rentrer au pays, tandis que 195 condamnations à mort sont commuées en réclusion perpétuelle. Certains centres secrets de détention arbitraire sont réaffectés (Derb Moulay chérif), fermés (Mgouna) ou rasés (Tazmamart). Parallèlement, plusieurs lois et procédures pénales, qui vont dans le sens de l'amélioration des conditions d'incarcération, sont adoptées, notamment celle sur l'obligation d'une autopsie pour chaque décès en détention et celle qui limite la garde-à-vue à 48 heures pour les détenus de droit commun et 96 heures pour les prisonniers politiques. Bref, des réformes sont entreprises qui cherchent à réduire les causes subjectives (abus, erreurs) et objectives (lacunes juridiques et imperfections institutionnelles) des violations graves des droits de l'homme.

De même, une réforme constitutionnelle, qui instaure l'élection au suffrage universel de la Chambre des représentants – vieille revendication de l'opposition –, est adoptée en 1996 et des élections législatives anticipées ont lieu en novembre 1997. Ces élections voient la victoire relative du Bloc

démocratique (*al-kutla al-dimuqratiya*), composé d'adversaires politiques de vieilles dates, comme l'Union socialiste des forces populaires (USFP), et d'opposants circonstanciels, comme le parti de l'Istiqlal. Le bloc ne forme pas à lui seul une majorité au Parlement et, pour ce faire, doit s'entendre avec le Rassemblement national des indépendants, parti centriste fondé par l'ancien beau-frère du roi. Bien que l'on ait alors parlé d'« alternance », la situation n'est nullement comparable à l'alternance que connaissent les pays occidentaux. De fait, la monarchie demeure gouvernante, mais s'inscrit indéniablement dans une autre configuration, plus compatible avec le principe parlementaire affirmé par la Constitution. Quoique que partiels, ces changements se sont avérés décisifs pour désamorcer les risques liés à la succession monarchique. Par-delà la conjoncture internationale, définitivement défavorable à l'autoritarisme assumé, de telles percées politiques et juridiques n'auraient pas été possibles sans le travail assidu et l'opiniâtreté de la société civile, des organisations des droits de l'homme, des détenus et de leurs familles. Ainsi, certains disparus de Tazmamart ont continué, des années durant, dans des conditions atroces, à résister, à écrire à leurs familles et à témoigner pour l'opinion publique, afin de faire connaître leur situation ; des familles, prenant tous les risques, se sont acharnées à soutenir leurs époux, frères et fils par des lettres, des médicaments et des vivres et à communiquer aux médias leurs sévices ; des femmes et des hommes courageux ont manœuvré par tous les moyens pacifiques, social, politique et culturel, pour faire avancer, à petits pas, les droits humains et les libertés individuelles et collectives. Ce combat s'est, du reste, poursuivi – porté par certains détenus devenus, après leur libération, des défenseurs des droits humains – avec une cadence plus élevée encore après le règne d'Hassan II. A l'accession au trône du nouveau roi, c'est une manière âpre de gouverner, forgée dans la violence des luttes destinées à déterminer à qui reviendrait le pouvoir au lendemain de l'indépendance et consolidée par les obsessions de la Guerre froide, qui disparaît définitivement.

Dans son premier discours de trône, Mohammed VI réitère l'engagement du Maroc à établir l'État de droit, à protéger les droits humains, à renforcer le pluralisme politique et le libéralisme économique, ainsi qu'à mettre en œuvre la régionalisation. Tout en abandonnant certains symboles et en éloignant certaines figures fortes de l'ancien règne, comme le ministre de l'Intérieur, Driss Basri, le nouveau roi ouvre davantage la voie à la réconciliation nationale. Aussi, une commission indépendante d'arbitrage pour identifier et indemniser les anciennes victimes de disparitions forcées et de détentions arbitraires est-elle constituée en août 1999. Parallèlement, d'anciens prisonniers politiques et activistes des droits de l'homme créent le Forum marocain pour la vérité et la justice et désignent comme président Driss Benzekri, un ancien détenu politique (1974-1991) du groupe marxiste-léniniste *Ila al-amâm*. Le Forum insiste sur la nécessité d'aller plus loin, émettant des recommandations supplémentaires, comme la réhabilitation publique des victimes, la restitution des restes des personnes disparues pour enterrement, le versement d'indemnités pécuniaires à toutes les victimes ainsi qu'à leurs familles avec une prise en charge médicale. Selon le Forum, l'Etat se voit enjoindre de reconnaître la souffrance individuelle. Le Forum a lancé des initiatives novatrices pour commémorer les victimes dans les célébrations, la littérature, les musées et les programmes scolaires. Ces efforts et ces initiatives ont été reconnus par la décision royale de constituer, en 2004, une Instance d'équité et de réconciliation (IER), sous la présidence de Driss Benzekri. Reprenant le travail de la Commission d'arbitrage, l'Instance a réhabilité et indemnisé les milliers de victimes de ce que l'on nomme les « années de plomb ». Il va sans dire que le travail de l'Instance et celui du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) n'est toujours pas consensuel, surtout parmi les victimes, mais il a au moins instauré un espace de réconciliation qui, tout en apaisant relativement l'atmosphère politique, ouvre le débat sur la nécessité d'une relecture de cette histoire comme sur les conditions sociopolitiques d'une « transition démocratique ».

Un ambitieux projet de documentation et d'archivage est lancé, au sein de l'IER même ou par les Archives du Maroc, créées à l'instigation de l'instance. Cette dernière a ainsi recueilli, collecté et classé une quantité considérable d'entretiens, de témoignages et de dépositions. A cela s'ajoute un travail d'édition lancé par le CNDH, afin de diffuser des travaux sur différents aspects des droits humains, et un programme de muséographie destiné à transformer certains lieux de détention secrète

en lieux de mémoire. Des programmes universitaires, au niveau du master et du doctorat, au sein des départements d'histoire, de sociologie, de droit public et de sciences politiques sont créés ; de nombreux projets de recherche sont en cours, portant notamment sur les luttes politiques, les émeutes et les mouvements sociaux, les parcours individuels ou collectifs des acteurs, les conflits de légitimation et l'élaboration de la mémoire collective. Parallèlement, tout un travail culturel, littéraire et artistique a davantage libéré la parole, renforçant les débats sur le rapport à cette période et, plus largement, sur les droits humains au Maroc. Outre les témoignages oraux des anciennes victimes sur les conditions inhumaines de leur incarcération et sur les difficultés d'adaptation après leur libération, des récits, des romans, des nouvelles, des bandes dessinées, des poèmes, écrits, en français et en arabe, par les victimes, en partie durant l'incarcération, ou par des auteurs de métier, ont restitué différents moments de cette histoire. De même, une intéressante production cinématographique, concernant entre autres l'activisme politique, la torture dans les lieux secrets et les effets de la disparition forcée sur les liens sociaux, a contribué non seulement à documenter les années de plomb, mais aussi à enrichir la production culturelle marocaine.

La transition en question n'a pas été seulement marquée par des tractations et des changements d'ordre politique, mais aussi et probablement surtout par de nouvelles formulations du social, pris dans son sens large, dans le rapport à la langue, à la religion, à la culture, aux jeunes, aux étrangers et à la condition féminine. Avant de nous attarder, un peu plus longuement, sur ce dernier domaine, qu'un mot soit dit sur les questions migratoires. En ce domaine également, l'évolution est de taille : de terre d'émigration et de transit pour les populations subsahariennes, le Maroc devient, lentement mais sûrement, terre d'accueil et d'immigration. Dès lors, la question des étrangers vient élargir le domaine d'intervention et de préoccupation des associations et étoffer le cahier des charges du CNDH. Ce dernier, par ses rapports pointant des situations de discrimination, d'injustice et parfois de violence flagrantes, a indéniablement contribué à inscrire cette question sur l'agenda politique. Le 1^{er} janvier 2014, pour une durée d'un an, une campagne de régularisations a été lancée à l'initiative du roi. Le bilan reste à établir mais, d'ores et déjà, le caractère particulièrement strict des critères, les aléas voire obstacles à sa mise en place et la persistance des violences à l'encontre des étrangers laisse présager de la pérennité de cette problématique au Maroc. Le choix qui a été fait dans cet ouvrage de situer dans la partie relative aux dynamiques sociales les contributions portant sur les questions migratoires, concernant aussi bien les Marocains résidents à l'étranger (MRE) que les étrangers au Maroc, nous a semblé être la traduction la plus fidèle de cette donne.

En ce qui concerne la condition féminine, on note une mutation prometteuse, surtout avec la promulgation, en janvier 2004, du nouveau Code de la famille (la *Moudawana*). L'histoire de son élaboration, des luttes auxquelles elle a donné lieu, l'analyse de son adoption et des conséquences pratiques (ou leur absence) dans le quotidien des hommes et des femmes sont abordés dans différentes contributions de cet ouvrage. Le propos, ici, est surtout qu'il faut voir dans le débat houleux autour du nouveau Code de la famille un conflit sur la définition même de ce qu'est, dans le contexte marocain, une modernité acceptable.

Tout au long du processus de l'élaboration de la réforme, le grand souci était de concilier la modernité et la norme, la normalité de la vie et le respect d'une identité vis-à-vis de laquelle presque tout le monde se montre solidaire, même si beaucoup l'entendent diversement. Il s'agissait de légiférer pour une société en mouvement tout en restant fidèle à l'islam, ou tout au moins à la conception que l'on s'en fait aujourd'hui. Les difficultés d'application de certains articles du nouveau code familial, concernant notamment le mariage des mineurs, reflètent tant certaines résistances au changement que le décalage, inhérent à toute application de loi, entre les textes et les pratiques. Ce décalage peut être imputé à plusieurs facteurs sociaux. Outre la dualité tradition/modernité, souvent mentionnée, et les sérieux problèmes, rarement évoqués, de corruption de ceux censés veiller à l'application de la loi, de pauvreté et d'éducation, il est judicieux de questionner ici la tension qui existe entre norme juridique et norme sociale (religion comprise). Autrement dit : dans quelle mesure une loi peut-elle changer les

normes sociales, surtout quand le processus même qui est à son origine commence par l'affirmation que les normes référées à l'islam sont intangibles ?

Sans prétendre répondre à cette question complexe, qui n'est pas d'ailleurs spécifique au Maroc, on pourrait dire que la loi, quel que soit son décalage par rapport à une réalité sociale, offre un « prétexte » et une « couverture » juridique pour transgresser des normes sociales. Des transgressions qui restent certes au début limitées, mais qui pourraient progressivement bouleverser l'ordre des choses, dont la loi elle-même, pour devenir des acquis sociaux et culturels. Cela dit, bien avant le nouveau code de la famille, la situation sociale des femmes a connu, depuis le début des années 1990, une estimable progression surtout dans les zones urbaines. L'arrivée croissante des femmes à l'université et sur le marché du travail (travail informel y compris) a secoué en une génération les rapports à la société, au corps et à l'espace public. Outre l'âge du mariage, qui a connu une augmentation significative, le choix du partenaire a été influencé par ces mêmes changements. Ainsi, compte tenu du problème du chômage et de la cherté de la vie, le phénomène de la femme diplômée et de la femme qui travaille a acquis une telle importance sur le marché matrimonial qu'il a fini par concurrencer certains critères qui naguère déterminaient exclusivement le choix de l'épouse comme l'âge, la virginité, l'origine familiale, les bonnes aptitudes à gérer la maison. Cette évolution a influencé tant les relations d'autorité entre hommes et femmes (mari/épouse ; père/fille ; frère/sœur) que le rapport entre le privé et le public. On assiste ainsi à l'articulation de nouvelles formes de sociabilité, dans les manières de tisser des relations amoureuses, d'occuper l'espace public, de s'habiller et d'entretenir son corps. Ce sont des transformations, certes lentes et partielles, mais qui entraînent d'autres changements progressifs relatifs à la famille et, plus largement, à la norme sociale. Leur normalité constitue, en outre, la base d'autres demandes, d'autres normalités en gestation. Bien sûr, au fur et à mesure que la liberté de la vie privée progresse, les tenants de sa soumission à l'ordre public s'agrippent à ce qui leur reste. Le conformisme routinier et la crainte d'aller trop loin font le reste. C'est ainsi que les combats pour la liberté sexuelle et pour la liberté individuelle devant les obligations religieuses n'aboutissent qu'à de très faibles mobilisations.

Dans une posture plus engagée et intellectuelle, le féminisme marocain a joué, tout au long du processus de l'élaboration du Code de la famille et malgré ses maladroites, un rôle relativement important pour questionner le rapport à la norme religieuse. En inscrivant ses revendications dans le cadre de la référence islamique, il a proposé de nouvelles lectures des rapports de genre qui justifient et légitiment l'égalité des sexes par le texte. En fait, sa tentative est de réduire la norme religieuse dominante à une norme culturelle et conjoncturelle, tout en élevant sa propre interprétation du texte à une norme plus universelle, car égalitaire. Il sauve ainsi non seulement la situation de la femme en islam, mais, d'une certaine manière, l'islam lui-même, tout au moins en tant que référence. La question reste posée de savoir si cette stratégie ne perd pas d'un côté ce qu'elle gagne éventuellement de l'autre, puisqu'elle réaffirme la centralité d'une norme généralement plus profitable aux conservateurs qu'aux modernistes. Ceci dit, c'est surtout au niveau individuel que les reformulations de nouvelles formes de relations sont notables et prometteuses. Ainsi en va-t-il des filles qui optent pour une croyance plus plastique, expérimentant des formes d'articulation de leur conscience religieuse et leur désir d'émancipation. Il en va de même des croyances floues et des pratiques composites qui brouillent les catégories : islamiste, religieuse, pratiquante, pieuse. On peut ainsi porter le foulard islamique (*hijab*) sans être islamiste et sans même être parfois religieuse ou pratiquante ; comme on peut être religieuse, voire islamiste, sans porter de voile. Toutefois, de telles transformations restent tributaires de la profondeur du changement dans le rapport, individuel, intellectuel et institutionnel, à la norme religieuse.

Dans le domaine proprement religieux, on peut paradoxalement constater que de nouvelles formes de religiosité ont été réactivées, tant pour renforcer la légitimité du pouvoir monarchique que pour contrecarrer l'influence d'un certain islam politique donné comme l'opposé d'un « islam populaire » et mystique. En effet, depuis le début des années 2000, la nouvelle politique de restructuration du champ religieux vise, d'une part, à renforcer une unité doctrinale tripartite basée sur le rite malikite, la

doctrine ash'arite et un soufisme composite et, d'autre part, à contrecarrer l'influence des doctrines politico-religieuses concurrentes, notamment le chiisme, le wahhabisme et différentes composantes de ce que l'on désigne par « islam politique ». Dans le cadre de cette restructuration, le soufisme, sous différentes expressions, notamment confrériques et maraboutiques, prend une place centrale. Outre la désignation significative, en 2002, d'un soufi, membre d'une importante confrérie, en tant que ministre des Habous et des affaires islamiques, la première édition des rencontres mondiales du soufisme, en 2004, ainsi qu'une deuxième rencontre, en 2009, tenue au mausolée de Sidi Chiker, ont réaffirmé le rôle capital que doivent jouer les croyances et les pratiques soufies dans la restructuration du champ religieux. Faisant référence à l'ancrage historique et culturel de telles croyances, le message royal adressé aux conférenciers et aux participants a rappelé le rôle décisif qu'a joué et doit encore jouer le soufisme dans l'histoire du pays. Les pratiques et les croyances soufies sont ainsi appelées à délivrer « les esprits des vellétés de quêtes indues du pouvoir » et à renforcer les bases culturelles de la légitimité politico-religieuse de la monarchie.

Certes, une supposée réactivation du soufisme pourrait bien avoir des fins pédagogiques, esthétiques et spirituelles significatives, mais les moyens bureaucratiques et politiques mobilisés dans ce processus vont à l'encontre de l'esprit et de l'enseignement même du soufisme. Si l'on peut facilement comprendre les raisons, essentiellement politiques, d'une telle volonté de contrecarrer l'influence de l'« islam engagé », il est toutefois difficile de souscrire aux raisons qui poussent certains intellectuels, et notamment des théoriciens de la pensée mystique musulmane, à partager le discours selon lequel le soufisme pourrait servir d'« antidote » contre l'islam « radical ». Somme toute, cette collaboration, en vue de dépolitiser l'islam fait-elle pas du soufisme, lui-aussi, une autre forme d'islam politique.

Un tel paradoxe s'est ouvertement exprimé lors des événements récents qui ont secoué le Monde arabe. Une mobilisation sans précédent de forces religieuses « apolitiques » a été observée. Outre des membres d'une *salafiya* quiétiste, des organisations soufies comme la Boutchichiya, connues pour leur discrétion politique, ont vigoureusement occupé l'espace public et médiatique pour s'opposer aux manifestations organisées par le Mouvement du 20 février et soutenir la réforme constitutionnelle promue par la monarchie. Une telle mobilisation religieuse s'oppose surtout aux demandes, certes restreintes mais de plus en plus claires de « sécularisation » de l'institution monarchique. De fait, les premières demandes scandées par les manifestants du Mouvement du 20 février appelaient à une monarchie parlementaire et à l'abolition de l'article 19 de l'ancienne Constitution. Cet article consacrait le monarque en tant que commandeur des croyants (à la fois chef politique et leader religieux). Sous-jacente à cet appel est la demande de séparation des deux pouvoirs, politique et religieux, ou, pour le dire autrement, la désacralisation de la scène politique. Le remplacement de cet article par deux articles séparés, dans la nouvelle Constitution, suggère en quelque sorte une séparation juridique des deux corps du roi, destinée à empêcher que son autorité religieuse ne soit utilisée dans des matières ne relevant pas de la religion *stricto sensu*. Nous sommes donc bien dans une logique de sécularisation.

À cet égard, la réussite des islamistes du parti de la Justice et du développement (PJD), lors des élections de novembre 2012, qui ont suivi la réforme constitutionnelle, est fort évocatrice. Par-delà les surinterprétations politiques, idéologiques et stratégiques des raisons de ce succès, il faut le considérer du point de vue de cette logique de sécularisation pour au moins deux raisons. D'une part, par la pluralité de référents religieux qu'il introduit dans le cercle du pouvoir gouvernant (en plus de la Commanderie des croyants) et, d'autre part, par le travail idéologique et politique que l'islamisme doit faire sur lui-même pour pouvoir s'adapter à ses nouvelles responsabilités et conduire des réformes, surtout dans le domaine socioéconomique, pour lequel le référent normatif dont il se veut porteur est d'une faible utilité. Le PJD doit, en effet, répondre à des demandes concrètes et être jugé par rapport à celles-ci, comme n'importe quel gouvernement.

Sans doute, le nouveau cadre juridique offre plus de possibilités à l'agir politique, mais il faut aussi reconnaître que ce changement constitutionnel ne fait que refléter l'intensité d'un changement sociopolitique croissant. Outre le contexte politique propice, le succès des islamistes est à la fois le fruit d'un long et assidu travail, conduit au niveau social et micro-politique depuis les années 1980, et de l'échec des forces politiques traditionnelles à répondre positivement à ces changements sociétaux.

Mais c'est surtout en dehors du politique au sens strict que l'on peut davantage illustrer ces changements. En légiférant pour la diversité linguistique, ethnique, religieuse et culturelle de la société marocaine, la Constitution de 2011 ne fait, en effet, que reconnaître une dynamique sociale foncièrement pluraliste. La question linguistique le montre clairement. Si la place de la langue amazighe est relativement clarifiée récemment par son institutionnalisation, celle de l'arabe marocain, la *darija*, reste floue, ce qui persistera tant qu'elle sera assimilée à la langue arabe classique, dite *fushâ*. Le débat passionnel autour de la place que doit occuper la *darija* dans le système éducatif est l'indicateur d'un questionnement identitaire profond sur le rapport à l'histoire et à l'altérité culturelle. La déconsidération de la *darija*, voire son refoulement en tant que langue synthèse des différents affluents culturels (berbère, arabe, portugais, français, espagnol), n'illustre-t-elle pas, en fait, un aplatissement de cette diversité que l'on met de l'avant et qu'affirme la Constitution ?

Mais la *darija* n'est pas seulement le miroir de ces influences culturelles multiples, elle est aussi le reflet d'un devenir. On y sonde une dynamique sociale portée par les nouvelles générations, qui transcendant les affluences historiques classiques et les assignations identitaires, embrasse d'autres horizons culturels pour les faire siens. Par-delà la langue, on y décèle aussi de nouvelles manières de s'exprimer tant au niveau artistique que sociopolitique, de nouvelles formes de vie qui se déploient en marge et au-delà des discours officiels, du système éducatif et de l'encadrement normatif hérité du passé proche. Elles témoignent tout simplement de l'émergence d'un Maroc différent.

Dans le domaine économique, les évolutions se déclinent moins en termes de transition que de transformations structurelles, parfois peu coordonnées d'ailleurs, souvent nécessaires et toujours portées par un volontarisme certain. De fait, ces vingt dernières années, le pays connaît une accélération et multiplication des programmes de développement, une généralisation de la méthode du grand projet et un effort soutenu de diversification économique. Après des années de fluctuations trop fortes voire erratiques de la croissance, du fait de la dépendance aux ressources naturelles que sont les phosphates – dont le pays est le troisième producteur et premier exportateur mondial – et de la part importante du secteur agricole, tributaire de la pluviométrie, l'économie marocaine entre, à la fin des années 1980, en ajustement structurel, à l'instar des autres pays de la région. Si à l'orée des années 2000, le redressement est indéniable, il doit moins aux politiques d'austérité imposées par les organisations internationales – dont le bilan est, comme ailleurs, plus que mitigé – que par les performances des secteurs non agricoles et la croissance de la consommation des ménages soutenue par une politique budgétaire expansionniste à partir de 2006. La diversification de l'économie s'est essentiellement traduite par une tertiarisation accrue, tourisme en tête, transports et télécommunications pas en reste. Ainsi les indicateurs macroéconomiques sont en hausse et les performances économiques sont régulièrement qualifiées d'encourageantes par les principaux bailleurs de fonds. Mais si le satisfecit est bien présent, il ne saurait occulter les fragilités persistantes et les faiblesses récurrentes. Au titre des premières, l'extraversion de l'économie marocaine n'améliore ni sa sensibilité aux fluctuations cycliques des partenaires européens ni la situation de la balance commerciale au déficit pérenne. Au chapitre des secondes, difficile de ne pas mentionner l'accroissement des inégalités sociales et les déséquilibres inquiétants du marché du travail, que peinent à résorber les taux de croissance. S'il est vrai que la pauvreté a tendanciellement diminué sur le long terme, les inégalités, elles, sont restées stagnantes et les poches de vulnérabilité se maintiennent. L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), lancée en 2005 par Mohamed VI, ne fut, dans ce contexte, ni anecdotique ni superflue ; loin s'en faut, toutefois, qu'elle n'ait radicalement changé les choses. Les chantiers économiques restent nombreux et les efforts de coordination demeurent un préalable nécessaire à la réussite des différentes stratégies sectorielles, qui non seulement s'explicitent mais surtout se multiplient. Du tourisme aux activités liées au commerce, en passant par le développement durable, l'éco-urbanisme ou encore l'irrigation, des plans de moyen terme, à l'horizon 2020 ou plus, contribuent à redessiner les contours de l'investissement public et privé, et partant, le territoire et la face du Maroc.

Quelques mots pour terminer sur l'organisation de l'ouvrage. Pour donner à connaître, du plus près possible, le Maroc d'aujourd'hui, il s'agit moins d'élaborer des cadrages théoriques que de fournir une multitude de regards croisés, souvent personnalisés, sur les processus sociaux, dans leurs expressions les plus variées. La vie des gens n'est pas synthétique ; aussi faut-il, dans la mesure du possible, en respecter les facettes, nombreuses et pas nécessairement appareillées. De ce point de vue, *Le Maroc au présent* se veut beaucoup moins un ouvrage de synthèse qu'un ouvrage d'exploration. Au lecteur de se faire une idée de ce pays à travers ce qu'il en découvrira, et en tenant compte de l'aspect plural et forcément fragmentaire des informations qu'il reçoit. Une société ne se réduit pas à une collection restreinte de formules simples. Pas plus que la France n'est « gauloise », « rouspéteuse » ou « conservatrice » le Maroc n'est « arabe » ou « traditionnaliste » ; il est, en effet, tout autant « berbère » et « branché ». Les qualificatifs pertinents pour le décrire sont finalement nombreux, puisque cela dépend de la portion de la réalité que l'on regarde. Ce qui est assurément faux, c'est de vouloir réduire le Maroc à des caractéristiques confortables, tirées, pour l'essentiel, de la place qu'y occupent l'islam et la monarchie. Le seul propos général que l'on pourrait tenir à son propos sans se tromper, c'est qu'il est en mouvement.

Le Maroc au présent entend éviter les approches interprétatives et globalisantes. Son objectif primordial est de zoomer sur des situations moléculaires où se déploient des dynamiques socioéconomiques, politiques, culturelles, et où s'articulent des expressions identitaires. L'ouvrage est ainsi composé de huit parties, elles-mêmes introduites par un ou deux chapitres longs qui sont autant de synthèses portant sur ces thématiques générales : territoire, dynamiques et relations sociales, mutations des relations de genre, cultures et langages, politique et relations internationales, aspects multiples et contrastés du religieux, droit et rapport à la norme, et, *last but not least*, tendances économiques et pratiques de travail. Ces synthèses sont approfondies par des études de terrain et des éclairages spécifiques, ponctuels, originaux et complémentaires, susceptibles de multiplier les points de vue et les perspectives sur la société marocaine contemporaine. Ce que nous avons appelé des « arrêts sur images », dont l'ordre d'apparition ne répond pas à une logique spécifique et cohérente. En adoptant une approche photographique, nous voulions multiplier, autant que possible, les angles de « prise » pour illustrer une dynamique sociale et anthropologique autour des thématiques générales traitées dans cet ouvrage. Ce procédé descriptif et narratif n'entend pas donner le sens de tout, dire ce qu'est le Maroc et où il va. Il vise essentiellement à donner à voir des images du Maroc, aussi diverses voire contradictoires soient-elles. La tonalité fortement ethnographique que nous voulions donner à ces captures du réel, pour impressionnistes qu'elles puissent être, nous a semblé particulièrement adéquate pour prendre la mesure d'un pays en évolution constante, parfois accélérée et heurtée, mais aussi pour ouvrir la recherche sur de nouveaux horizons.

De fait, de par la pluralité disciplinaire des contributeurs et de la diversité des terrains explorés, *Le Maroc au présent* est aussi un état de la recherche sur le Maroc fait à partir du Maroc. Si, d'aventure, des aspects peuvent sembler n'être qu'effleurés et des éléments semblent manquer, c'est que l'exhaustivité est, en matière d'exploration d'un pays, guide pressé voire mauvaise conseillère. Pleine latitude a été donnée aux auteurs et nulle prescription, théorique ou normative, n'a été envisagée. Ce qui constitue aussi tout l'intérêt et la richesse des différents textes dont les contenus n'engagent d'autre responsabilité que celle de leurs auteurs.

Ce livre est le résultat d'un projet qui s'est étalé sur plusieurs années et n'aurait pu aboutir sans le cadre de travail et d'échanges qu'offre le Centre Jacques Berque. De nombreuses personnes y ont été associées : des traducteurs, des stagiaires (Mariam Ben Alioua et Sara Khallaayoun) et, bien sûr, les contributeurs eux-mêmes. Qu'ils en soient tous et toutes profondément et chaleureusement remerciés.